



DELIBERATION : N° 2024/049

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Tarifs des camps d'été 2024 – modification de la délibération n°2024-032 du 03-04-2024

Convocation du : 28 juin 2024

Rapporteur : Mme Mathilde BILBAUT

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 3 juillet 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Membres absents excusés représentés (03) : MENQUET Céline a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, GAILLARD David a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, SENNEGON Stéphane a donné pouvoir à SFORZI Olivier.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Membres absents non excusés et non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18).

Secrétaire de séance : Nicole HAAS

Vu la délibération n°2024-032 en date du 3 avril 2024 ;

Considérant que du fait de la nouvelle labellisation « Colos Apprenantes » pour l'année 2024, il est proposé de revoir les tarifs des camps votés en avril, afin de permettre aux familles de bénéficier des avantages de cette labellisation et ainsi, permettre l'accès aux vacances à tous les enfants.

Considérant que dans le cadre du service animation, il est proposé d'organiser plusieurs camps d'été pour le mois de juillet 2024, prévus comme suit :

- Pour les enfants de 13 à 17 ans (au nombre prévisionnel de 24), un camp est organisé à Estavar (semaine 1) puis Banyuls (semaine 2) du 8 au 19 juillet 2024 ;
- Pour les enfants de 6 à 12 ans (au nombre prévisionnel de 39), un camp est organisé à Saint-Cirq-Lapopie du 21 au 26 juillet 2024 ;

Les camps ont plusieurs objectifs :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances (repas en gestion libre, choix de ses activités, ...),
- Découvrir et respecter l'environnement naturel et humain tout au long du séjour.
- Travailler sur les notions d'entraide et de solidarité autour d'activités nouvelles (ski, randonnée, raquettes, ...).

Considérant qu'il convient de valider une tarification différente pour chacun de ces séjours, les frais inhérents à l'organisation différant en fonction du nombre d'enfants, de l'âge des enfants, du niveau d'encadrement nécessaire, mais également du lieu et de la durée des séjours.

Considérant que les tarifs suivants sont proposés :

Tarifs Camp Ados été 2024 du 8 Juillet au 19 Juillet

Encadrement :

Aurélie Julia Directrice BAFA/BAFD (en cours) BNSSA (sauveteur aquatique)
Olivier Noguero Directeur Adjoint BEESAPT / BNSSA (sauveteur aquatique)
Yassine Geddi animateur BAFA / SB (surveillant de baignade)

Public : 13 - 17 ans (5^{ème} – seconde)

Effectifs : 24 jeunes

Prix de revient :

| DESIGNATION | COUTS € |
|------------------------|------------------|
| Transport | 1 700.00 |
| Carburant / Péage | 800.00 |
| Hébergements activités | 3 200.00 |
| Activités | 2 500.00 |
| Alimentation | 3 200.00 |
| Sous total | 11 400.00 |
| Personnel | 9 000.00 |
| Séjour | 20 400.00 |
| Prix de revient | 850.00 |

Les propositions de tarifs :**Familles :**

| | |
|----------------------------|------|
| Hors communes adhérentes : | 850€ |
| QF plus de 2201€ | 570€ |
| QF de 2001€ à 2200€ | 545€ |
| QF de 1801€ à 2000€ | 525€ |
| QF de 1501€ à 1800€ | 480€ |
| QF de 1001€ à 1500€ | 120€ |
| QF moins de 1000€ : | 60€ |

Les propositions de tarifs aux familles sont établies sur la base du prix de revient. Les tarifs sont dégressifs en fonction du QF. La participation de la commune, les aides CAF et celles découlant du label colos apprenantes (pour les QF de moins de 1500€) sont d'ores et déjà déduites de ces propositions.

Tarifs Camp Pré-Ados été 2024 Du 21 Juillet au 26 Juillet**Encadrement :**

Aurélie Julia Directrice BAFA/BAFD (en cours) BNSSA (sauveteur aquatique)
 Olivier Noguero Directeur Adjoint BEESAPT / BNSSA (sauveteur aquatique)
 Yassine Geddi Animateur BAFA / SB (surveillant de baignade)
 Lola Noguero Animatrice BAFA / PSC1 / SST
 Eva Sennegon Animatrice BAFA
 Martin CLOT Animateur

Public : 6-8ans CP-CE2 et 9 à 12 ans CM1-6ème

Effectifs : 39 jeunes

Prix de revient :

| DESIGNATION | COUTS € |
|--------------------------------------|------------------|
| Transport | 1 800.00 |
| Carburant / Péage | 600.00 |
| Hébergements/alimentation/ activités | 1 700.00 |
| Activités | 3 250.00 |
| Alimentation | 2 250.00 |
| Sous total | 9 600.00 |
| Personnel | 6 900.00 |
| Séjour au lieu de 16500 | 16 500.00 |
| Prix de revient au lieu de 420 | 420.00 |

Les propositions de tarifs :**Familles :**

| | |
|----------------------------|------|
| Hors communes adhérentes : | 450€ |
| QF plus de 2201€ | 290€ |
| QF de 2001€ à 2200€ | 275€ |
| QF de 1801€ à 2000€ | 260€ |
| QF de 1501€ à 1800€ | 240€ |
| QF de 1001€ à 1500€ : | 60€ |
| QF moins de 1000€ : | 30€ |

Les propositions de tarifs aux familles sont établies sur la base du prix de revient. Les tarifs sont dégressifs en fonction du QF. La participation de la commune, les aides CAF et celles découlant du label colos apprenantes (pour les QF de moins de 1500€) sont d'ores et déjà déduites de ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs proposés ci-dessus pour les camps d'été 2024

CHARGE Le Maire de mettre en œuvre l'ensemble des opérations comptables relatives à ces séjours.

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00


Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 3 juillet 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Nicole HAAS



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>